

# AMOUR NUISIBLE

Insécurité dans le Golfe de Guinée : P.5

Une attaque déjouée grâce à la promptitude de la marine togolaise

# CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité  
www.chroniquedelasemaine.com

Les réformes tant attendues par les Togolais, finalement opérées par les élus du peuple :

## La limitation du mandat présidentiel à deux et le mode de scrutin à deux tours ont été adoptés

Jean-Pierre Fabre manque de respect aux honorables députés qu'il traite de « malfaiteurs »

Quelle méchanceté  
L'Ambassadeur de France déclare :  
« Elles vont dans le bon sens »



Les députés de la 6ème législature



Jean-Pierre Fabre, pdt de l'ANC

Elections locales du 30 juin prochain :



Tchambagou Ayassor, président de la CENI

## Le dépôt des candidatures et la révision des listes électorales démarrent ce matin

### Elections locales : Participation de l'opposition en rangs dispersés pour le bonheur du parti au pouvoir



Des leaders de l'opposition (Photo archives)

Poursuite de la politique des grands travaux du gouvernement :



Coupure du ruban inaugural

### Deux nouveaux ponts inaugurés hier sur le fleuve Zio à Togblékopé

Célébration de la journée de l'Europe au Togo :

L'Union Européenne félicite le Togo pour l'opérationnalisation des réformes et s'engage à l'accompagner dans le processus des élections locales en cours

Poursuite de la politique des grands travaux du gouvernement :

# Deux nouveaux ponts inaugurés hier sur le fleuve Zio à Togblékopé

*Impulsée depuis quelques années par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, la politique des grands travaux est encore une réalité au Togo, comme en témoignent les grandes transformations subies par le pays en matière d'infrastructures de tous genres. Hier encore, le Chef du Gouvernement, Komi Sélom Klassou, a inauguré deux nouveaux ponts sur le fleuve Zio à Togblékopé, dans la préfecture d'Agoè-Nyvé.*

Dans le cadre de la modernisation du secteur des transports, le gouvernement togolais vient de marquer un pas de plus dans la transformation du réseau routier national, notamment la réhabilitation et la reconstruction de l'axe routier principal. Hier mercredi 15 mai, le Premier ministre a inauguré deux ouvrages essentiels, les ponts, sur le fleuve Zio à hauteur de Togblékopé dans la préfecture d'Agoè-Nyvé.

Longs de 61 m pour un financement total de plus trois milliards de nos francs (apporté par l'Etat togolais et la Banque Ouest Africaine de Développement), ces ponts, construits en



Coupure du ruban inaugural par le PM Klassou

béton armé, vont faciliter la fluidité et la célérité de la circulation sur l'axe routier principal du pays et soutenir ainsi le développement économique et social de même que l'intégration des pays de l'hinterland, notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali.

Réalisés par l'entreprise SOGEA-SATOM, les travaux qui ont duré douze mois, ont permis non seulement de reconstruire l'ouvrage (réalisé depuis 1969 et qui avait paralysé la circulation sur cet axe principal pendant une longue période car tombé dans



Une vue du nouveau pont de Togblékopé

un piteux état) mais aussi de moderniser le tronçon, par un doublement de la voie.

Selon le Directeur général des Travaux publics, Amah Nayadjakina, avec ce nouveau pont, c'est un gain en temps quant à la traversée de la ville et une économie sur le coût d'exploitation des véhicules, car il y a moins de pannes, sans oublier la sécurité sur l'axe routier.

Pour le ministre des Infrastructures et des Transports, Zouréatou Kassa Traoré, ces infrastructures qui constituent une

« épine dorsale » de l'économie, « connaissent la plupart du temps des dégradations précoces à cause de la surcharge des véhicules lourds ». Lançant un appel à « une prise de conscience de tous les acteurs pour l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds », le ministre des Infrastructures a souhaité que ce contrôle soit « systématique sur le corridor Lomé-Cinkassé, grâce au pesage installé au Port Autonome de Lomé, à Djéréhouyè et sur les plateformes générant plus de 200.000 tonnes de fret par an ». C'est justement à ce titre qu'un « programme de maillage du pays en pèse-essieux mobile est en cours d'exécution sur les axes transversaux ».

Notons que le gouvernement consent d'énormes investissements publics dans la modernisation et le développement des infrastructures routières du pays. Entre 2010 et 2018, plus de 800 km de réhabilitation, de renforcement, d'aménagement et de bitumage de routes et des ouvrages d'art ont été réalisés pour un montant de près de 680 milliards de francs CFA.

JPB

## Les nouveaux membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) s'apprêtent pour bien mener leurs missions

Après la prestation de serment de ses nouveaux membres, le 16 avril 2019, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a tenu mardi dernier à Lomé sa première réunion avec les organisations de défense des droits humains. Cette prise de contact présidée par Mme Napka Polo, présidente de ladite institution, s'avère nécessaire pour s'approprier les préoccupations afin de renforcer la protection des droits humains au Togo et permettre à la Commission d'améliorer son plan d'action en cours d'élaboration.

A l'issue de cette rencontre de prise de contact et de travail, la CNDH compte mettre en place des mesures contre la restriction de des droits de manifestation et les différents cas de torture souvent signalés au niveau du Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC). Occasion aussi pour l'équipe réduite désormais à 9 membres au lieu de 17 de rappeler à la société civile ses deux principales missions, à savoir : promouvoir et protéger les droits de l'homme d'une part, et d'autre part prévenir la torture ou autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu qu'elle aura identifié. Au terme de l'exposé, les organisations de défense des droits de l'homme ont émis le vœu de voir la nouvelle CNDH travailler sur des questions préoccupantes.

Pour certains, la Commission doit beaucoup s'intéresser aux cas flagrants d'impunité constatés çà et là au Togo ces dernières années et travailler pour mettre fin « à la torture physique que subissent les citoyens au Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC) de

la Gendarmerie nationale. Pour d'autres, il faut s'engager pour revaloriser la loi garantissant la liberté de manifestations au Togo.

« Nous avons fait le même constat que vous. Mais pour les manifestations, je peux vous assurer que c'est un problème d'interprétation des textes. Voilà pourquoi nous envisageons organiser un atelier à l'intention de tous les acteurs sur la loi de 2011 pour situer



Napka Polo, présidente de la CNDH

les responsabilités aussi bien des manifestants que des autorités », a indiqué la présidente de la CNDH, Napka Polo.

Rappelons que la CNDH, créée en 1987, est une institution étatique qui collabore avec des partenaires nationaux et internationaux afin de mieux accomplir sa

mission. Sur le plan régional, elle coopère avec la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Cour de Justice de la CEDEAO, les réseaux des institutions nationales des droits de l'Homme de la CEDEAO et de l'UEMOA entre autres.

Daniel A.

## Une Association Psychologues Cliniciens et de la santé Hospitalière du Togo vient de naître à Lomé

### Un bureau de sept membres mis en place

L'Association des Psychologues Cliniciens et de la Santé Hospitalière du Togo (APCSH-Togo), a été portée sur les fonts baptismaux à l'issue d'une assemblée générale constitutive tenue le samedi 11 mai dernier à Tokoin-CESAL à Lomé. Son objectif est d'assurer une représentation des psychologues cliniciens et de la santé hospitalière, au sein de l'organisation des praticiens hospitaliers; de participer aux discussions concernant les revendications communes du secteur de la santé ; puis de faire connaître leur métier et défendre leurs droits auprès des autorités. Il s'agit également d'harmoniser et d'améliorer la pratique psychologique clinique sur le territoire national.

Après cinq ans d'étude aussi bien en théorie qu'en pratique à l'Institut national des sciences de l'éducation (INSE) de l'Université de Lomé au département de psychologie appliquée, les psychologues cli-

niciciens deviennent un maillon important dans la corporation médicale du Togo et sont les seuls d'ailleurs habilités à intervenir efficacement dans l'évaluation et le traitement des personnes qui éprouvent des

difficultés psychologiques.

Lors de l'assemblée générale constitutive de leur association, les participants ont suivi une communication sur le thème «Pratique de la psycho-

Suite de la page 5



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

**Directeur de la Publication**  
**ALIZIOU ESSODINA**  
90 01 21 69

**REDACTION**

Carole AGHEY  
A. KAPO  
B. Talom.  
Jean-Pierre B.  
Daniel ASSOTE

**Imprimerie SDR**  
Tirage : 2000 ex.

Les réformes tant attendues par les Togolais, finalement opérées par les élus du peuple :

## La limitation du mandat présidentiel à deux et le mode de scrutin à deux tours ont été adoptés

### Jean-Pierre Fabre manque de respect aux honorables députés qu'il traite de « malfaiteurs » Quelle méchanceté !

#### L'Ambassadeur de France déclare : « Elles vont dans le bon sens »

Enfin la fumée blanche tant attendue depuis treize ans est apparue. Les réformes prévues par l'Accord Politique Global recommandées par la Commission Vérité Justice Réconciliation (CVJR) et inscrites sur la feuille de route de la CEDEAO ont été opérées par les députés de la 6<sup>ème</sup> législature issue des élections législatives du 20 décembre 2018. Nombreux sont les Togolais qui ont poussé un ouf de soulagement pour cette opération qui met fin à la crise qu'a connue notre pays. Si l'institut Afrobarometre avait indiqué dans un sondage que 87% des Togolais veulent les réformes, aujourd'hui c'est chose faite au grand soulagement des ces Togolais qui espéraient cet instant depuis 2006.

Ainsi le 8 mai dernier, les députés ont aux environs de 23 heures voté à l'unanimité ces réformes qui portent sur 29 articles. Et parmi ces articles figurent en bonne place la limitation du mandat présidentiel à deux et le mode de scrutin uninominal à deux tours. Ces deux amendements répondent à la prescription de la CEDEAO qui dans sa feuille de route de sortie de crise, avait clairement indiqué la limitation du mandat présidentiel à deux et le mode de scrutin uninominal à deux tours.

Ainsi l'article 59 nouveau dispose : « Le Président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. »

Cet article met fin à l'ancien qui accordait un mandat illimité au président de la République. Quand à l'article 60 nouveau, il est libellé comme suit : « L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux (02) tours ».

Le gouvernement a une fois encore respecté son engagement vis-à-vis de la CEDEAO qui a entrepris une médiation dans la crise qu'a connue le Togo. La Cour Constitutionnelle a été également réformée avec à la clé, la limitation du man-



Jean-Pierre Fabre



Les députés de la 6ème législature

dat du président de l'institution à deux. Au terme de l'article 100 nouveau, « La Cour Constitutionnelle est composée de neuf (09) membres de probité reconnue, désignés pour un mandat de six (06) ans renouvelable une seule fois. ».

Les députés eux-mêmes ont apporté une innovation à leur mandat. En attendant que la CEDEAO recommande aux Etats membres, la limitation du mandat des députés, le Togo a pris une longueur d'avance.

Ainsi l'article 52 nouveau stipule : « Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de six (06) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul. ».

Comme on peut le constater les députés de la 6<sup>ème</sup> mandature ont apporté des retouches majeures et innovantes à notre loi fondamentale.

**La polémique inutile autour de l'article**

#### 158

Les députés ont eu la vision de clarifier les choses afin d'éviter des polémiques inutiles après. Si tout le monde sait qu'une loi constitutionnelle compte toujours pour l'avenir et ne peut rétroagir, certains juristes peu féconds et nuisibles pensent le contraire.

Pour eux la loi constitutionnelle peut rétroagir au Togo. Et ces juristes mal inspirés qu'on retrouve uniquement au sein de l'opposition radicale et nulle part ailleurs, voudraient que la loi fondamentale soit rétroactive. C'est justement pour éviter de faire le jeu de ces juristes moribonds qu'on retrouve dans l'opposition que nos députés inspirés par la sagesse ont introduit cet article de clarification. Ainsi l'**ARTICLE 158 NOUVEAU** précise : « La législation en vigueur au Togo jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions reste applicable, sauf intervention de nouveaux textes, et dès lors qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution. ».

Les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pas pris en compte dans le décompte du nombre de mandats pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre de mandats ». Cet article met fin à toutes polémiques éventuelles des tenants de l'opposition radicale

**Jean-Pierre Fabre manque de respect aux honorables députés qu'il traite de « malfaiteurs »**

L'ancien Chef de file de l'opposition ne se respecte pas. Il s'est permis de traiter nos honorables députés de malfaiteurs. Et pourtant il a été député durant deux législatures sans se traiter lui-même de malfaiteur.

Et c'est maintenant qu'il trouve que les autres élus du peuple sont des malfaiteurs c'est vraiment dommage pour un homme politique qui se permet de manquer du respect en traitant les élus du peuple de « malfaiteurs ».

Sûrement que quand il

siégeait à l'hémicycle il était aussi un malfaiteur mais avait ignoré de le dire.

Ce qui est évident c'est que les Togolais doivent se réjouir du travail abattu par les députés en soldant ainsi un passif « les réformes » dont se servaient les leaders de l'opposition comme d'un fond de commerce dans leurs revendications. Le monde entier salue cette prouesse de la 6<sup>ème</sup> législature qui a réalisé ce que les Togolais attendaient depuis 13 ans. L'ambassadeur de France au Togo n'a pas manqué de saluer l'adoption de ces réformes. Répondant à nos confrères du site « republicoftogo », M. Marc Vizy, l'ambassadeur de France au Togo a laissé entendre que « Elles vont dans le bon sens. Ces réformes étaient préconisées par la feuille de route de la Cédéao.

Elles s'inscrivent également dans le sens de l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit avec la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort ».

Tout porte à croire que le peuple togolais et le monde entier saluent l'adoption de ces réformes qui mettent fin à la crise politique togolaise. Le président de l'ANC peut traiter les vaillants députés de malfaiteurs mais, l'histoire retiendra que ce sont ces derniers qui, finalement ont réalisé le vœu des Togolais notamment les réformes. Les réformes ont été opérées au Togo. Bravo à nos honorables députés !

**Aliziu Dominique**

Elections locales du 30 juin prochain :

## Le dépôt des candidatures et la révision des listes électorales démarrent ce matin

Après la formation et le déploiement des opérateurs de saisie puis la nomination des juges de droit commun le mardi dernier, tout porte à croire que la tenue des élections locales dans notre pays cette année est irréversible. D'ailleurs, selon le courrier adressé aux partis politiques, aux regroupements de partis politiques et aux groupes des candidats indépendants par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le dépôt des dossiers de candidature pour ces élections prend effet à partir de ce matin 16 mai à 7 heures et s'achève le 27 mai à minuit.

L'enregistrement des dossiers se fait au niveau des différentes commutations électorales locales indépendantes (CELI). Ces élections, les premières organisées depuis plus de 30 ans, connaîtront un sort différent de celui des élections législatives du 20 décembre 2018 que plusieurs partis politiques réunis au sein de la coalition des 14 partis politiques de l'opposition, protagonistes de la crise sociopolitique, ont boycottées.

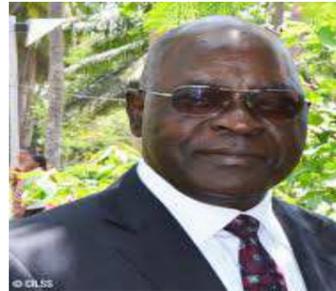
Cette fois-ci, la coalition

et même des organisations de la société civile comme le Front citoyen Togo debout, proche de l'opposition, ont appelé les Togolais à prendre part au recensement et à ces élections.

Conformément au code électoral, chaque dossier de candidature doit comporter un certain nombre d'informations. Il s'agit d'une déclaration individuelle signée comportant le nom, les prénoms, le sexe et le lieu de naissance de chaque candidat sur la liste ainsi que son numéro de carte d'électeur, sa profession et son domicile

avec l'indication de son service, emploi et lieu d'affectation s'il est agent de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une entreprise.

La candidature doit aussi mentionner que le candidat ne se trouve dans aucun des cas d'inégalité prévus par la loi. Le dossier doit enfin comporter des informations nécessaires à l'impression du bulletin unique de vote, notamment la désignation du parti politique, du regroupement de partis politiques et du groupe de candidats indépendants concerné par la liste, le



Tchambagou Ayassor, Pdt de la CENI logo sur support papier et sur CD, la mention de la circonscription électorale dans laquelle la liste est candidate. « Aucun dossier incomplet ne sera accepté », selon la CENI.

Par ailleurs la CENI rappelle à tous les citoyens en âge de voter, qui n'avaient pas pu se faire enrôler lors du dernier recensement de 2018 pour des raisons diverses ainsi que ceux dont les cartes sont perdues ou gâtées, que la révision des listes et cartes débute simultanément à partir de ce jeudi 16 jusqu'au samedi 18 sur toute l'étendue du territoire national. Notons que la CENI a procédé également le mardi dernier à la désignation des juges de droit

commun en charge du contentieux préélectoral auprès des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI).

Ces juges traiteront les contestations relatives à l'élection, dans les CELI sur la période comprise entre la publication de la liste des candidatures et le jour du scrutin. Les citoyens sont ainsi autorisés à formuler des recours à toutes les phases de la confection des listes électorales. Le contentieux préélectoral met en jeu des questions de domicile, de nationalité, d'état et de capacité des personnes. Il peut résulter de quatre situations : l'inscription indue ; la radiation d'office ; le refus d'inscription ; l'omission.

En effet, la Constitution togolaise indique que le contentieux des listes et cartes relève de la compétence des juges de droit commun. Le contentieux préélectoral peut également porter sur la gestion de la campagne électorale, le respect des restrictions.

Daniel A.

Célébration de la journée de l'Europe au Togo :

## L'Union Européenne félicite le Togo pour l'opérationnalisation des réformes et s'engage à l'accompagner dans le processus des élections locales en cours

La journée de l'Europe célèbre chaque 09 mai, a été marquée au Togo par un festival des humoristes organisé le samedi 11 mai à Lomé par la Délégation de l'Union Européenne (UE) dans notre pays en collaboration avec le groupe des ambassadeurs francophones. A cette occasion, le Chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République togolaise, Bruno Hanses, a présenté le bilan des activités menées par son institution aux côtés du gouvernement togolais pour le développement et la stabilité du pays. Satisfait de ce bilan, le diplomate annonce l'engagement de l'Union Européenne à accompagner le Togo dans l'organisation des prochaines élections locales.



Ce festival des humoristes qui a eu lieu à la salle "Canal Olympia Godopé" et qui avait pour but, selon les organisateurs, de susciter des talents et de renforcer les capacités de la scène locale en matière d'humour, vient couronner toute une série d'activités démarrées depuis le 4 mai dans le cadre de cette fête de la journée de l'Europe au Togo.

Il s'est agi entre autre d'un masterclass en techniques d'improvisation, de

stand-up et de Youtubing qui s'est tenu du 6 au 10 mai à l'Institut Français de Lomé, etc.

Les spectateurs de Lomé et de ses environs ont été tenus en haleine lors de ce festival par d'éminents artistes humoristes de renom mondial tels que Gustave Parking et Sandrine Sarroche de France, Omar Manet de la Guinée, Valéry N'Dongo du Cameroun, Oualas du Maroc et Professeur Abawoe du Togo.

Pour plus de 500 spec-

tateurs qui y étaient, la soirée est d'une qualité inestimable, au-delà des attentes. « Je pense que ce sont des choses dont nous avons besoin de temps à autre pour nous déstresser. Il y a trop de place accordée à la politique dans ce pays... Faites nous sourire par moment aussi et quand je viens de voir de mes propres yeux, un humoriste comme Oualas je ne peux que vous dire que c'est l'un des spectacles d'humour le plus réussi auquel j'ai pris part au Togo », a déclaré un spectateur. Satisfaction aussi du côté des organisateurs.

Le diplomate européen qui s'est dit fier de la participation importante des autorités togolaises à la soirée, est revenu sur l'actualité politique au Togo essentiellement marquée ces derniers jours de la révision de la Constitution. « Ce qui m'a le plus marqué au cours de cette semaine de l'Europe au Togo c'est l'opérationnalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles par consensus et la date retenue pour les élections locales. Et nous, nous sommes prêts à accompagner le Togo à les organiser », a indiqué Bruno Hanses.

Daniel A.

## Faits divers

### AMOUR NUISIBLE

Qui aurait cru que l'amour puisse conduire en prison ? Eh bien c'est arrivé au Sénégal. Les réseaux sociaux en parlent abondamment ces derniers temps. Les faits qui y sont rapportés nous apprennent que le sieur F. Tall, 21 ans et élève de son état, a écopé, le 24 février dernier, de trois (03) mois de prison assortis de sursis et d'une amende de trois millions de francs cfa en réparation des préjudices dommageables causés à la dame M. Kene, 15 ans à l'époque des faits et élève de son état dans le même établissement que son ex-copain.

A en croire les réseaux sociaux, la peine aurait dû être plus lourde n'eût été la clémence du juge.

Et pourtant, les charges qui pesaient contre le sieur Tall, avaient une portée tout à fait légère et à la limite terre à terre.

En effet, il doit payer la somme de trois millions de fcfa contre trente millions réclamés par la partie civile pour tout simplement avoir, dit on, menacé de publier sur la toile les photos nues de son ex-copine, des images que cette dernière lui a fait parvenir par le même canal.

Pourtant, c'est cette mineure qui avait fait la cour au sieur Tall. Elle avait dû recourir à de fortes sommes d'argent et à d'autres présents en nature pour briser la réticence de l'homme.

Au-delà de la sentence judiciaire, il y a lieu de retenir que ce procès du siècle nous interpelle sur les dangers de la corruption sous toutes ses formes et nous apprend à cogiter avant de choisir notre partenaire. Car l'amour dans certaines conditions peut être nuisible s'il n'est pas fondé sur des bases saines.

Paradoxal, n'est-ce pas ?

B. TALOM

Assurance maladie au Togo :

# L'INAM étend ses sévices aux artisans

Le mardi 14 mai 2019 consacre le lancement d'un dispositif d'assurance maladie pour les artisans togolais. La cérémonie présidée par Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre chargée de l'Artisanat, assistée par deux autres membres du gouvernement, a eu lieu au Palais des Congrès de Lomé, pris d'assaut par une foule d'artisans.

Mis en place par l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM), ce dispositif vise à permettre aux artisans togolais de bénéficier de la prise en charge des risques liés aux maladies non professionnelles. Les adhérents peuvent bénéficier ainsi des soins dans les structures sanitaires spécifiques pour une contribution financière adaptée à leur capacité. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension des systèmes contributifs de sécurité sociale et d'assurance sociale aux secteurs formel et informel de l'économie, et répond à l'axe 3 du Plan National de Développement (PND).

Au minimum 100.000 artisans togolais seront couverts par ce dispositif d'ici trois ans. D'ores et déjà, 10.000 artisans se sont inscrits. Ce dont s'est félicité la ministre chargée de l'Artisanat, qui a invité les adhérents à sensibiliser leurs camarades qui ne sont pas encore inscrits, pour une adhésion massive.

« Les soucis de prise en charge médicale ne feront plus désormais partie de votre quotidien », a déclaré Mme Victoire Tomégah-Dogbé, à l'endroit des artisans, les exhortant à être à jour dans les

cotisations et à éviter un usage frauduleux du produit. « Ce dispositif ne saurait prospérer si vos cotisations ne sont pas à jour... Vous devez également éviter d'en faire un usage frauduleux au risque de le voir échouer », a-t-elle insisté. Même son de cloche chez Mme Myriam Dossou, directrice générale de l'INAM. « Vous pouvez désormais dire avec fierté : je suis artisan, mon assurance maladie, c'est l'INAM », a-t-elle lancé.



Myriam Dossou, DG de l'INAM

Pour Kodjo Eklou, président de l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM), le lancement du dispositif de couverture maladie est la concrétisation d'un rêve longtemps nourri par les artisans. « Ce que nous attendons depuis des années devient une réalité », s'est-il réjoui. « Nous allons prendre soin de ce produit... Nous allons tra-

vailler à le renforcer pour qu'il profite à tous les artisans du pays, de génération en génération », a-t-il ajouté.

La cérémonie a été marquée par la signature de la convention liant l'INAM à l'UCRM et la remise symbolique de kits d'assurance maladie à des artisans. Le dispositif sera opérationnel après trois mois de stage, délai nécessaire pour corriger d'éventuels dys-

fonctionnements et manquements. Pour rappel, la cérémonie a été organisée par le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, en collaboration avec le ministère de la Fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, représenté par son secrétaire général.

L'artisanat est un secteur très diversifié qui regorge d'énormes potentialités et qui sert d'appoint aux autres secteurs stratégiques du pays. Grand pourvoyeur d'emplois, il est créateur de richesses, valorise les matières premières et participe activement à l'éradication de la pauvreté au sein des populations togolaises.

Source :

Manantionto

Insécurité dans le Golfe de Guinée :

## Une attaque déjouée grâce à la promptitude de la marine togolaise

Dans un communiqué, le ministère de la sécurité et de la protection civile informe une tentative d'attaque d'un navire togolais par des pirates aux larges des côtes togolaise. Selon les informations officielles, l'attaque a été déjouée grâce à la promptitude de la marine togolaise dans la nuit du dimanche 12 mai.

Selon Yark Damehame, ministre de la sécurité et de la protection civile, il s'agit du navire G-DONA 1 battant pavillon togolais que les pirates à bord d'une pirogue ont abordé et ont tenté d'attaquer.

A en croire la même source, c'est la salle des opérations de la Marine qui ayant observé un mouvement anormal du navire en cause qui était en moulage dans les eaux



territoriales togolaises a interrogé sans succès le bateau sur les raisons de cet appareillage indique le ministre Yark

Damehame.

Après plusieurs avertissements et suite à une réaction non-concordante et à l'ab-

sence de confirmation de l'agence locale du navire, la salle a conclu qu'il s'agissait d'une attaque. Une équipe d'intervention à bord d'un défendeur et vedette rapide appuyés d'un patrouilleur dépêchés ont réussi après des tirs de sommation à arraisonner le navire.

Huit(8) pirates, dont six(6) de nationalité nigériane et deux(2) Togolais ont été interpellés et mis à la disposition de la gendarmerie maritime pour la suite de l'enquête avant d'être présenté au procureur de la République.

Les membres de l'équipe du navire, un Béninois, un Nigérian, et cinq ghanéens sont sains et saufs. Selon les premiers éléments de l'enquête, la pirogue ayant servi à cette attaque qui a échoué a été louée sur le sol togolais. Par ailleurs, hormis ce fait, le Togo n'a pas enregistré ce genre d'attaques depuis le début de l'année, selon Dirk Steffan, consultant pour le cabinet de surveillance Risk Intelligence.

Selon des sources concordantes les attaques par les pirates dans le Golfe de Guinée sont courantes et se poursuivent par des groupes armés souvent nigériens qui opèrent depuis le delta du Niger. Entre Janvier et Avril 2019, 38 incidents ont été rapportés dont 10 kidnappings.

ED

## Une Association Psychologues Cliniciens et de la santé Hospitalière du Togo vient de naître à Lomé

### Un bureau de sept membres mis en place

Suite de la page 2

logie clinique en milieu hospitalier : vers une harmonisation». Ils ont adopté les statuts et règlement intérieur avant de passer à l'élection des membres des organes dirigeants de l'APCSH-Togo.

Ainsi un bureau de sept (07) membres présidé par Dr Tousso Anama Michel a été élu pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. C'était en présence du chef de département de psychologie appliquée à l'Université de Lomé (UL), Dr Bito Kossi.

Le nouveau président, Dr Tousso a exprimé sa gra-



titude à ses camarades pour la confiance placée en lui. Selon lui, le psychologue clinicien est le spécialiste qui fait l'étude, l'évaluation et le traitement des personnes qui éprou-

vent des difficultés psychologiques. Dans le milieu hospitalier, il intervient dans presque tous les services, notamment en psychiatrie, cardiologie, pédiatrie, maternité, neurologie ou encore dans les unités de soins

palliatifs.

Dr Tousso a précisé qu'un psychologue est titulaire d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou d'un Master professionnel sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée en psychologie. La présidente du comité d'organisation, Dr Barma Marodégueba Jeanette, a de son côté salué la mobilisation des membres, gage d'un engagement pour un meilleur devenir de la corporation.

Daniel A.

Football féminin/ Tournoi UFOAB :

## Le Togo pas si ridicule, le carré d'as connu

Malgré leur victoire à l'arrachée (2-1) face au Sénégal lors de la troisième journée, les Eperviers dames ne pourront pas continuer l'aventure ivoirienne après deux défaites consécutives (0-6, face au Ghana et 0-5 face au Mali). Elles quittent prématurément donc le tournoi de l'Union des fédérations ouest-africaines de football de la zone B (UFOA B), sans être ridicules alors que la compétition est au stade des quarts de finales.

Après deux éditions, les Eperviers dames entrent enfin dans l'histoire. Elles ont enfin réalisé leur première victoire après deux éditions du tournoi UFOA B. Cette victoire dans la douleur, va constituer le premier palier franchi par cette équipe togolaise.

Amenée par leur attaquante Afi A. Woédikou, d'ailleurs élue meilleure joueuse du match, les joueuses togolaises ont tout de suite affichée leur intention en ouvrant le score dès la 10<sup>ème</sup> minute, œuvre de Afi Woédikou. Yawa Konou à la 27<sup>ème</sup>, va enfoncer le clou, obligeant les Sénégalaises, les plus faibles de la compétition, à sortir de leur torpeur.

Du retour des citrons, les lionnes réussiront à inquiéter leurs adversaires. Ce réveil sera concrétisé par la réduction du score à la 82<sup>ème</sup> minute. Mais les Eperviers avaient fait le plus dur. Le score est resté inchangé jusqu'au coup de sifflet final. L'attaquante togolaise, Afi A. Woédikou a été sacrée meilleure joueuse du match, par la marque Sergio.

Le Togo, par cette victoire, vient de franchir un grand pas dans l'histoire du football féminin continental. Les filles de Tométy Kaï obtiennent ainsi trois points en trois matchs et en ont encaissé 12 buts contre deux de marqués.

Le carré d'as connu



Les Eperviers dames lors de leur 3<sup>ème</sup> sortie

Déjà samedi dernier, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont validé leur billet pour le tour suivant de la compétition en dominant respectivement le Togo (6-0) et le Sénégal (4-0) dans le groupe A.

Dans le groupe B, le Nigéria a fait du Niger une bouchée (15-0) alors que le Mali prenait le dessus sur le Burkina Faso (3 buts à 1).

Ainsi, le carré d'as est composé du duel Ghana -

Côte d'Ivoire, dans le groupe A, alors que le Nigéria croquera les champions avec le Mali, dans le groupe B. Les vainqueurs de ces duels s'affronteront en finale.

JPB

Coopération Sud-Sud :

## Des hommes d'affaires indiens reçus par le Président Faure Gnassingbé

Le mardi 14 mai dernier, le chef de l'Etat, Faure



Faure Gnassingbé échangeant avec la délégation indienne

Gnassingbé, a reçu une délégation d'hommes d'affaires indiens venus explorer le pays. Conduite par le diplomate indien en poste au Togo, Birender Singh Yadav, la délégation a échangé avec le Président Faure Gnassingbé sur les stratégies de renforcement de la coopération entre les deux pays.

Une délégation d'hommes d'affaires indiens a été reçue mardi dernier par le chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé.

Au menu des échanges, les stratégies de renforcement de la coopération économique entre l'Inde et le Togo. Plusieurs domaines sont concernés par cette prospection, notamment le commerce et les énergies renouvelables.

Pour le chef de la délégation indienne, Birender Singh

Yadav, il a été question au cours des échanges de discuter « des projets d'extension du réseau électrique et de l'énergie solaire au Togo », sans oublier les « échanges commerciaux entre les deux pays ». Il a souligné que dans ces domaines, « des appels d'offres ont été lancés pour une enveloppe de 52 millions de dollars ».

Rappelons que dans le cadre de l'exécution du Plan national de développement (PND) initié par le gouvernement togolais, de nombreux investisseurs indiens se sont déjà positionnés sur plusieurs projets.

L'usine Steel Cube Togo (SCT) inaugurée le 23 avril dernier à Kara par le Chef de l'Etat à l'initiative du groupe indien HCURE IMPEX LLP, est une belle illustration.

JPB



Groupe TOGO TELECOM



**INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO**

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS LES ZONES SUIVANTES :**

- ☑ **AGOÈ,**
- ☑ **BAGUIDA,**
- ☑ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ☑ **FOREVER,**
- ☑ **ZONE PORTUAIRE,**
- ☑ **ABLOGAMÉ,**
- ☑ **KODJOVIKOPÉ,**
- ☑ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ☑ **RÉSIDENCE DU BÉNIN,**

**& DANS LES AUTRES CITÉS.**

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM & BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.

Elections locales :

# Participation de l'opposition en rangs dispersés pour le bonheur du parti au pouvoir

Le reliquat de la C14 se met en ordre de bataille dans la perspective des élections locales qui approchent à grands pas. Les autres partis de l'opposition aménagent, chacun pour sa part, sa monture. A l'opposé du PNP et le Parti des Togolais qui n'y participent pas, l'ANC affirme sa participation et appelle les populations à aller se faire enrôler. Quant au CAR il adopte une position pour le moins ambiguë.



Jean-Pierre Fabre



Prof Aimé Gogué



Mme Brigitte Adjmagbo-Johnson



Me Yawovi Agboyibo

celui de Tikpi Atchadam ne finit pas de s'accrocher à son schéma éculé de la prise du pouvoir par la rue et non par les urnes. Pour le Parti des Togolais, c'est une sage décision de la part d'une formation politique sans envergure et désireuse d'éviter l'humiliation à haute dose.

**Ricardo**

Au sein des états-majors des partis membres du reliquat de la C14, les choses bougent. Brigitte Adjmagbo-Johnson et ses compagnons n'entendent pas opérer une réédition du « 20 décembre 2019 ». D'ores et déjà, ils appellent les populations à aller massivement se faire enrôler en vue d'une participation fleuve à ces consultations. Cependant la position du CAR demeure ambiguë depuis qu'il a annoncé son retour à la C14.

Tout porte à croire que le parti de Me Yawovi Agboyibo est à la quête du soutien d'une liste solide. En revanche, l'ANC, entend faire cavalier seul. Pour ce parti, il n'est pas question de s'associer au reliquat de la

C14 qui ne compte plus que des micros partis sans militants. A titre d'exemple : que peut apporter à l'ANC, un candidat de l'USD-Togo en matière de suffrages ?

Ne voulant pas hypothéquer ses chances de réussite à Lomé où il jouit d'une certaine popularité et d'une base électorale non négligeable, l'ANC n'entend pas figurer sur une liste commune avec le reliquat de la C14 pour les raisons ci-dessus évoquées. Histoire d'éviter des antagonismes avec des alliés potentiels qui n'auraient engrangé aucune victoire mais qui se prévaudront de leur présence sur une liste commune pour lui disputer des sièges, comme ce fut le cas avec un candidat du parti OBBUTS sous la bannière du FRAC, il y a quelques années.

Ce faisant, sans le savoir, ces partis de l'opposition déroulent le tapis rouge au parti au pouvoir qui sans plus tarder profitera, le moment venu, de leur division pour les battre sans vergogne dans les urnes. Comme d'habitude, au soir du scrutin, ils ne manqueront pas de crier faussement à la fraude. Ils ne réaliseront pas que leur échec était plutôt lié à leur division qu'à une fraude imaginaire.

D'ores et déjà, le parti au pouvoir, qui ne demande pas mieux, ne peut que se frotter les mains de l'opportunité ainsi offerte à lui de tirer son épingle du jeu à si peu de frais.

Le PNP et le Parti des Togolais, quant à eux, ne sont pas intéressés par les locales. Le parti d'Alberto Olympio a annoncé son désistement et

**FESTIVAL INTERNATIONAL DE CERFS-VOLANTS DE LOMÉ - 2019**

Dim. 26 Mai | Plage Hôtel ONOMO | 10h à 17h

ENFANT | 500 F  
ADULTE | 1.000 F

INITIATION FABRICATION CERFS-VOLANTS  
MUSIC / ANIMATION / JEUX DIVERS  
BOISSONS

"Cerfs-volants en vente sur place"

1428 98 81 20 75 / 81 57 42 41

**En Mémoire de**

**AMOUZOU Sowodan**  
Cultivateur et Malafoutier à Atakpaméde.  
Rappelé à Dieu le 10 Avril 2019 à l'hôpital de Tsavié dans sa 79e année

"Tout ce qui se produit sur terre arrive par la volonté du père en son temps... il y a un temps pour naître et un temps pour mourir"  
Eccl. 3 : 1-2

**ANNONCES & REMERCIEMENTS**

Togbui TOKLOKPA Akpoda, Président des chefs traditionnels de la préfecture de Yoto  
Togbui TOUDJ DEGBE Yawovi, chef canton de Tokpi (préf de Yoto)  
Togbui SIKA Zomblesou, chef du village de Sika-Condji (préf de Yoto)  
Togbui KINY Agbolé IV, chef canton de Kiri-Condji (préf de Yoto)  
Togbui SEPENOU Adaryéssou, chef du village d'Atakpaméde (préf de Yoto)  
Togbui KPOSSIHOU Agléssou, chef du village d'Assou-Condji (préf de Yoto)  
Togbui AFIKOU Misaissa, chef du village d'Abkou-Condji (préf de Yoto)  
Togbui AFANTCHAO Assongbavi, Chef du village d'Améboudanou Kondji

Le Colonel EKOUÉ Messan, sa femme et ses enfants  
Le Colonel ASSIH Agoussouyè, sa femme et ses enfants  
La famille AMOUZOU-AMEDOMEXPE d'Atakpaméde et de Lomé  
La famille AKOLLY d'Atitogon et de Lomé  
La famille HOUNAKE d'Abagnan-Gbléta et de Lomé  
Mère AMOUZOU Abia-Sodéhonmè, Revendeuse de poisson frais à Lomé et ses enfants  
Veuve AMOUZOU ALATE Fotomé, ses frères, sœurs et enfants

Les enfants du défunt  
M AMOUZOU Sowodan, Mécanicien à Lomé, sa femme



“

**Le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les Contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux.**

”

Le Président de la République Togolaise, **Faure Essozimna Gnassingbé**  
lors du lancement du PND le lundi 4 mars 2019



FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)